

**CUP 2016**

**LE TROPHEE DES ROUTIERS**

****

Règlement

**Concours du 1er avril au 12 octobre 2016**

[www.carcept-prev.fr](http://www.carcept-prev.fr)

Mail : cup2016@carcept-prev.fr

**Article 1 : ORGANISATION DU CONCOURS**

Klesia, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 4-22 rue Marie-Georges Picquart, 75017 Paris, disposant d’une autorisation d’exploitation de la marque CARCEPT PREV, marque regroupant les institutions de protection sociale du secteur professionnel du Transport, membres du  groupe du Groupe de Protection Sociale KLESIA, ainsi que ses partenaires

l’AFT, association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport, association Loi 1901 (n° de Siret : 77569201500057) dont le siège social est au 46, avenue de Villiers, 75017 Paris ;

l’AFTRAL, Apprendre et se Former en Transport et Logistique, association loi 1901 (n° de Siret : 305 405 045 00017) dont le siège social est situé au 46, avenue de Villiers, 75017 Paris ;

et l’OPCA Transports et Services, Organisme paritaire collecteur agréé (n° de Siren : 402 348 080), dont le siège social est situé au 66, avenue du Maine, 75015 Paris ;

ci-après dénommés « Les Organisateurs »,

organisent conjointement, avec le soutien opérationnel, en matière de communication, logistique événementielle et relations institutionnelles de l’agence WILL&CIE, un Concours dénommé « **CUP 2016, le Trophée des Routiers »**, qui se déroulera du 1er avril 2016 au 12 octobre 2016.

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU CONCOURS**

Ce concours a pour objectifs de :

* **valoriser les efforts de la profession du transport pour mettre la prévention au cœur de ses préoccupations, tant dans le domaine de la prévention routière que dans ceux de la santé et de l’environnement, engagement encore méconnu du grand public :** 
  + Prévention environnementales (éco-conduite) ;
  + Prévention sécurité routière ;
  + Prévention santé Prévention (hygiène de vie).
* **promouvoir cette démarche au sein même des entreprises ;**
* **sensibiliser les salariés du secteur ;**
* **mettre en valeur les hommes et les femmes du Transport et de Logistique** au travers d’un concours professionnel national permettant de promouvoir les qualités requises à leur métier ;
* **mobiliser les entreprises du transport et leurs partenaires** à communiquer sur leurs spécificités.

**ARTICLE 3 :** **A QUI S’ADRESSE CE CONCOURS ?**

La seconde édition du Trophée des routiers s’adresse aux conducteurs de camions porteurs poids lourds de plus de 3,5 tonnes, salariés des entreprises de Transport de marchandises pour compte d’autrui, et des entreprises de Transport de Logistiquequi sont titulaires à minima d'un permis **C** et de la FIMO.

**Toutefois, une même entreprise ne peut présenter qu’un seul candidat par région au Concours.**

**ARTICLE 4 : CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU CONCOURS :**

* Clôture des inscriptions : **vendredi 1er juillet 2016**
* Dans les Régions où il y a plus de 20 candidats, un tirage au sort sera réalisé pour désigner les candidats de l’épreuve régionale : **avant le vendredi 15 juillet 2016**
* Epreuves régionales et annonce des finalistes : **6 et 8 septembre 2016**
* Epreuves finales : **mercredi 12 octobre** **2016**
* Palmarès et remise des prix : **mercredi 12 octobre** **2016**

**ARTICLE 5 : MODALITÉS D’INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION :**

Le Concours est gratuit et sans obligation d’achat.

Pour participer, les candidats doivent compléter la fiche d’inscription disponible en téléchargement sur le site www.carcept-prev.fr, ou s’inscrire directement sur le site [www.carcept-prev.fr](http://www.carcept-prev.fr) sur la page dédiée.

La fiche d’inscription devra être renvoyée au plus tard le **1er juillet 2016** avant minuit, à l’adresse cup2016@carcept-prev.fr.

Les épreuves régionales ont lieu dans 12 villes, chacune représentant une des 12 régions administratives, ainsi que cela figure en annexe.

15 à 20 candidats au maximum participeront par Région.

Dans les Régions où plus de 20 candidats se présentent, un tirage au sort sous contrôle d’huissier sera effectué par un représentant du Jury avant le 15 juillet 2016, pour désigner les concourants par Région. Les candidats seront avertis s’ils sont retenus ou non dans la semaine du 18 juillet 2016, par e-mail ou courrier ou appel téléphonique adressé à leur entreprise, aux coordonnées figurant dans la fiche d’inscription.

Les candidats retenus seront ensuite convoqués aux épreuves régionales.

**ARTICLE 6 : LES EPREUVES REGIONALES - DEROULEMENT ET CRITERES D’EVALUATION**

# Définition des épreuves

Les conducteurs seront testés sur leurs connaissances théoriques et pratiques du métier.

Le contenu, le contrôle et la notation des épreuves seront réalisés par l’AFTRAL selon les orientations préconisées par la Fondation Carcept Prev sur trois thèmes de Prévention : prévention santé, prévention routière et prévention environnementale.

3 épreuves se succéderont, qui seront notées sur un total de 100 points, selon le détail suivant :

* **une épreuve théorique** (40 points), animée sous la forme d’un QCM en salle (des questions transverses et communes à toutes les activités TRM – transport routier de marchandises) portant, par exemple, sur l’hygiène de vie, les addictions, la prévention sécurité…
* deux épreuves pratiques de conduite : **une écoconduite** (40 points) **sur simulateur et une conduite de précision** (20 points) **sur piste.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **QCM** | **ECO CONDUITE** | **CONDUITE DE PRECISION** |
| Sur les trois thèmes de prévention santé (hygiène de vie + addiction) routière (arrimage) environnementale (éco-conduite) | Sur un simulateur poids-lourds EDISER (dont 10 min de conduite effective) | Sur un parcours unique délimité de piquets à ne pas toucher (dont 10 min de manœuvres) |
| 35 min | 15 min | 20 min |
| 40 points | 40 points | 20 points |

1. **Epreuve théorique**

Chaque candidat remplit un QCM de 20 questions réparties sur les thématiques suivantes :

* Hygiène de vie,
* Addiction,
* Prévention sécurité,
* Arrimage

L’ensemble des candidats passent leur épreuve au même moment dans une salle.

***Durée de l’épreuve :*** *35 mn (5 min d’installation et 30 min d’épreuve)*

**Note :**40 points

1. **Epreuves pratiques**
   1. **Atelier Route : Ecoconduite sur simulateur EDISER**

Durée de l’épreuve individuelle = 15 min dont 10 mn de conduite effective (installation au poste de conduite/explications sommaires/utilisation du véhicule : 5 min, conduite 10 min).

L’épreuve se déroulera sur un parcours comportant des épreuves aléatoires. Le parcours sera le même pour chaque candidat.

Il s’agit ici de tester les concurrents en situation de conduite inhabituelle.

***Note****:* 40 points

Les critères d’évaluation porteront sur l’anticipation.

Le critère pour départager les éventuels ex-aequo sera le temps de parcours.

* 1. **Atelier de conduite de précision sur piste**

Durée de l’épreuve individuelle = 20 mn dont 10 mn de conduite effective (conduite + mise à quai).

(Installation poste de conduite/explications sommaires/utilisation du véhicule : 5 min, conduite : 10 min, repositionnement des piquets : 5 mn).

Les candidats réaliseront un parcours sur une piste du centre régional avec un véhicule porteur à boîte robotisée (1 piste de manœuvre avec un parcours type matérialisé par des piquets).

Tous les candidats d’une même région réaliseront cette épreuve sur le même parcours. Les parcours sur l’ensemble des régions seront similaires et répondront aux mêmes critères.

A l’issue de chaque parcours, un formateur remettra le bilan de son parcours valorisé en temps de réalisation et sur lequel il aura été appliqué des pénalités par piquets touchés.

***Note :*** 20 points

Le critère unique d’évaluation sera la précision (arrêt de précision, manœuvre de précision et le temps pour faire l’ensemble).

**B) Déroulé des épreuves**

Date des épreuves régionales : le 6 ou le 8 septembre 2016 selon les villes.

* Les candidats réaliseront leurs épreuves sur 1 journée (début à 9h30, épreuve théorique, puis épreuves de conduite entre matinée et après-midi).
* Une remise de prix aura lieu en fin de journée en présence de représentants des partenaires organisateurs, des conducteurs et de leurs responsables. Cette cérémonie récompensera le vainqueur régional, qui aura recueilli le plus grand nombre de points cumulés dans les trois épreuves régionales.

1. **Hors challenge**

Pour optimiser le temps libre des candidats pendant la journée d’épreuves, des ateliers leur seront proposés. Par exemple :

- Atelier arrimage et charge à l’essieu

- Atelier défibrillateur et massage cardiaque

- Atelier simulateur feu

- Atelier addiction

- Atelier Développement durable

**ARTICLE 7 : LA FINALE - DEROULEMENT ET CRITERES D’EVALUATION**

1. **Définition des épreuves**

Les 12 candidats (finalistes régionaux) seront soumis à des épreuves se déroulant sur une demi-journée à Paris.

Leur sera proposé une épreuve pratique (atelier de conduite sur simulateur au sein de la Maison de la Chimie, à Paris) et une épreuve théorique. A l’issue des résultats, aura lieu une cérémonie de remise du Trophée au vainqueur des épreuves nationales.

1. **Déroulé des épreuves**
2. **Epreuve théorique**

Chaque candidat remplit un QCM de 20 questions réparties sur les thématiques suivantes :

* Hygiène de vie,
* Addiction,
* Prévention sécurité,
* Arrimage

L’accent sera mis sur les règles de conduite en confort et sécurité.

***Durée de l’épreuve :*** *30 min*

**Note :**40 points

1. **Atelier Route :**

L’épreuve se déroulera sur un simulateur EDISER d’épreuves aléatoires. Le parcours sera le même pour chaque candidat.

Il s’agit ici de tester les concurrents en situation de conduite extrême (sur glace, rupture des freins…).

Durée individuelle de l’épreuve : 15 min, pour 10 min de conduite effective (Installation poste de conduite 5 min + 10 min de conduite).

Durée collective de l’épreuve : 3h.

Un formateur sera au pupitre de commande du simulateur, l’assistant pédagogique sera à côté du poste de conduite pour guider le participant.

***Note****:* 40 points

Les critères d’évaluation porteront sur la consommation et l’anticipation.

Le critère pour départager les éventuels ex-aequo sera le temps de parcours.

**ARTICLE 8 : PALMARES, PUBLICATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX**

Le palmarès sera annoncé le mercredi 12 septembre 2016 à l’issue des épreuves finales et de la délibération, lors des Assises du Transport et de la Mobilité.

**ARTICLE 9 : LES PRIX**

**Prix régional : pour les 12 finalistes régionaux**  
1 week-end de deux jours pour 2 personnes dans une capitale européenne (dans la limite de 400 € par personne maximum).  
La valeur totale maximale des lots pour les prix régionaux est de 9600 €.   
 **Prix National : pour le vainqueur du Concours :**  
1 semaine pour deux personnes dans la destination au choix du vainqueur (dans la limite de 1000 € par personne max)   
La valeur de ce lot est de 2000 €.

**Pour les entreprises finalistes :**

1 page de publicité-presse et une formation e-learning.

**ARTICLE 10 : AUTORISATION DE DROIT D’UTILISATION D’IMAGE**

L’acceptation du présent règlement implique également l’autorisation gracieuse donnée par les candidats et les finalistes aux Organisateurs du Concours et à leurs partenaires visés à l’article 1er, à l’effet de :

- capter leurs images dans le cadre de leurs participations aux épreuves régionales et à la Finale du 12 octobre 2016 et notamment à être filmés, photographiés ou interviewés.

- utiliser leurs images ainsi captées pour les besoins de la communication interne et externe des Organisateurs du Concours et de leurs partenaires visés à l’article 1er.

Cette autorisation gracieuse des candidats est donnée pour le monde entier et pour une durée de 5 ans.

Cette autorisation emporte notamment le droit de reproduire l’image des candidats sous toutes formes, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour (par télédiffusion, moyens de transmission en ligne tels que le réseau Intranet de la société organisatrice et Norge, le réseau Internet, photographies, films, photocopie, microcarte, microfiche, CD-rom, CD-photo, DVD, e-book...), et sur tout support connu ou inconnu à ce jour, notamment sur support imprimé tel que documents internes Organisateurs du Concours et de leurs partenaires visés à l’article 1er : catalogues, présentation, documents promotionnels, rapports...

Chaque candidat est libre de s’opposer à cette capture d’image et à l‘utilisation de ses droits d’images. Il devra alors en faire la demande écrite, au plus tard le 1er juillet 2016 à l’adresse suivante : Vanessa WILLIOT – WILL&CIE, 55 place du 11 novembre 1918 à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230). Aucune demande ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

**ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS - ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

L’inscription et la participation à ce Concours impliquent l’acceptation sans réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours de quelque nature que ce soit à l’encontre des Organisateurs et de leurs partenaires visés à l’article 1er. Les Organiseurs se réservent le droit de modifier, écourter, proroger ou annuler le présent Concours ou de modifier la date de la finale, pour quelque cause que ce soit et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du Concours autres que celles stipulées dans son règlement, à l’interprétation de ce dit règlement ou à la désignation des gagnants. Les Organisateurs se réservent le droit de poursuivre par tous moyens, toutes tentatives de détournement du présent règlement et notamment en cas de divulgation d’informations confidentielles.

**ARTICLE 12 : RESPONSABILITES – FORCE MAJEURE**

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté le Concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité ou reporté. Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Concours. Ils seront considérés comme annexes au présent règlement. Tout changement fera alors l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié, et sera mentionné sur le site [www.carcept-prev.fr](http://www.carcept-prev.fr). Les Organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la réalisation du projet pour chacun des participants ainsi que pendant la durée de jouissance du prix/lot attribué et/ou du fait de son utilisation par les gagnants. Les prix/lots ne pourront en aucun cas être échangés, à la demande des gagnants, contre tout autre prix/lot. Les Organisateurs se réservent le droit de remplacer un prix/lot par un prix/lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent. Les prix/lots offerts ne pourront être cédés à un tiers.

**ARTICLE 13 : DEPOT DE REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Isabelle RIEDWEG, huissier de justice, sis 27 rue du Buille à Saint-Amand-les-Eaux (59230).

Celui-ci est envoyé à chaque candidat qui en fait la demande, et est disponible sur le site www.carcept-prev.fr

**ARTICLE 14 : LITIGE**

En cas de litige, le jury est souverain et sa décision est sans appel.

**ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE**

Le Concours et l’interprétation du présent règlement sont soumis à la loi française.

**ANNEXE 1**

**La répartition des Régions et la ville accueillant les sélections régionales**

****